

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 mai 2025

LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - (N° 1357)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 41

AMENDEMENT

présenté par
M. Henriët et Mme Le Grip

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de la remise au Parlement d'un rapport évaluant les moyens des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et leur déploiement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de racisme.